

MUNICIPALITE DE VILLARS-SAINT-CROIX



DEMANDE DE LOCATION DU REFUGE FORESTIER « LE TRÉSY II »

Motif location : _____

Date et heure de la manifestation : le _____ de _____ h _____ à _____ h _____

Nombre de participants : _____

Animation/danse ☐ oui ☐ non

Un appareil à faisceaux laser sera-t-il utilisé ? ☐ oui ☐ non

Des amplificateurs de son seront-ils utilisés ? ☐ oui ☐ non

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ N° de mobile : _____

Adresse complète : _____

Adresse courriel : _____

La personne majeure soussignée est responsable du bon déroulement de cette réunion.

Elle atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts.

INFORMATION IMPORTANTE

☐ (à cocher) **Je prends note que par ma signature sur ce document, je confirme une réservation ferme et qu'en cas d'annulation moins de 60 jours avant la date de location, la moitié de la finance de location sera facturée. Moins de 30 jours, l'entier de la finance sera perçu.**

Date : _____ Signature : _____

CONDITIONS DE RESERVATION

- **Pour les habitants de Villars-Ste-Croix, leur réservation sera prise en compte une année à l'avance, soit 12 mois, jour pour jour.**
- **Pour les habitants non domiciliés sur le territoire communal, leur réservation ne pourra intervenir que 10 mois à l'avance, jour pour jour.**
- **Le refuge Le Trésy II ne sera pas disponible à la location durant les deux semaines des fêtes de fin d'année.**

Cette demande de location doit être entièrement complétée, datée, signée et retournée à l'administration communale (adresse ci-dessous).

A réception, une confirmation de location sera adressée au responsable de la manifestation.

La Municipalité de Villars-Ste-Croix, le 6 janvier 2025